



Alger, le 10 juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

REFORME DU MARCHE FINANCIER

Atelier de restitution et d'information sur la planification et le pilotage de la réforme

Le Ministre des Finances, Monsieur Karim DJOUDI a présidé, le mercredi 03 juin 2009 au siège du Ministère, un atelier de restitution et d'information auquel étaient conviés tous les acteurs du marché financier (COSOB, SGBV, dépositaire central des titres, IOB, Banques, compagnies d'assurance, sociétés émettrices et organismes financiers), les représentants du Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements, de l'énergie et des mines, des PME et de l'artisanat, du forum des chefs d'entreprise, du PNUD, de l'ONUDI, et de la banque d'Algérie.

La réunion a essentiellement été consacrée à la présentation des résultats de l'assistance préparatoire à la réalisation du plan de modernisation et de développement du marché financier en Algérie, arrêté par la place en juin et juillet 2008 (et adopté par les pouvoirs publics).

Cette assistance préparatoire, qui rentre dans le cadre de l'application de l'accord de coopération signé entre le PNUD et la COSOB, consiste en la rédaction d'un document projet relatif à la planification et le pilotage dudit plan.

Intervenant lors de la présentation des travaux de l'atelier marché financier, le Ministre des Finances, Monsieur Karim DJOUDI avait particulièrement insisté sur les priorités, les actions à mettre en œuvre, l'élaboration d'une feuille de route dédiée à chaque acteur du marché qui sera individuellement responsable de sa mise en œuvre selon un échéancier bien défini.

Monsieur le Ministre a tenu à souligner qu'il est heureux que cette journée de restitution et d'information se tienne car la réforme du marché financier est un axe important de la réforme de l'économie algérienne inscrit dans le programme d'action du gouvernement qui a été adopté par les deux chambres. Ce plan traduit la volonté des pouvoirs publics de consolider encore davantage l'économie publique ; la politique économique est orientée essentiellement sur la relance de l'outil de production où le secteur bancaire doit jouer un rôle important pour son financement, mais le marché financier doit également y contribuer.

Le Ministre des Finances a affirmé que le marché financier, du fait d'un certain nombre de contraintes, n'a pas atteint les objectifs escomptés comme l'attestent surtout la situation du compartiment actions et le ralentissement du marché des OAT, même si le compartiment obligataire connaît un relatif dynamisme.

Enfin, Monsieur Karim DJOUDI a exprimé sa satisfaction de voir aboutir l'élaboration d'une feuille de route pour la conduite de la réforme du marché financier ; celle-ci doit cependant veiller à assurer la mise en cohérence de l'ensemble des actions à entreprendre, apporter des réponses institutionnelles et pratiques aux problèmes soulevés et enfin se traduire par des résultats. Le Ministre des Finances a terminé son allocution en souhaitant plein succès aux travaux de l'atelier.

Intervenant à son tour, le Président de la COSOB a axé son intervention sur les principaux éléments du plan de modernisation et de développement du marché financier en Algérie. C'est ainsi que l'accent a été surtout mis sur :

- *Les atouts qui caractérisent la place d'Alger ; à savoir l'existence d'une épargne disponible qui cherche des placements alternatifs et attractifs, un important potentiel de croissance économique avec de grands projets d'infrastructure en cours de réalisation, l'émergence de groupes industriels privés, l'intérêt de plus en plus croissant de nouveaux intermédiaires financiers au marché algérien...*

- *Les contraintes qui freinent le développement du marché, notamment l'absence de consensus et de visibilité quant à la place du marché financier algérien dans l'environnement économique du pays, le processus de privatisation des entreprises qui se déroule en dehors de la bourse, le manque de liquidité structurelle caractérisant le marché secondaire, l'absence de professionnels au marché pour le dynamiser et le relancer.*
- *Les recommandations en vue d'engager rapidement la modernisation et le développement du marché financier visent à répondre d'abord aux nouveaux besoins de financement de l'économie nationale (financement de création de nouvelles entreprises, prise en charge des besoins de financement des groupes privés et de la PME/PMI, processus de privatisation...), de diversifier les opportunités des placements aux investisseurs, et de faire, à moyen terme, d'Alger une place financière régionale.*

Pour ce faire, le Président de la COSOB a suggéré un certain nombre de pistes notamment celles de développer le métier de l'industrie des titres et de réorganiser l'activité titres des banques (de professionnaliser l'ensemble des personnels activant dans le domaine des valeurs mobilières); de développer le marché primaire par l'introduction de nouvelles entreprises en bourse, l'émission d'emprunt obligataires ; de moderniser les systèmes d'organisation et de fonctionnement des institutions de marché ;; de lever les contraintes liées à leur capacité d'engagement eu égard aux ratios prudentiels de division des risques lors des opérations d'emprunt obligataires ; d'inciter les caisses de retraite, les compagnies d'assurance et les différents fonds à investir dans les valeurs mobilières ; d'encourager la création d'OPCVM ; de mettre en place une stratégie adéquate et de qualité de communication en direction des émetteurs potentiels de valeurs mobilières et des investisseurs...

Il s'agit donc d'un vaste projet qui comporte cinq (5) grands chantiers :

- *Le renforcement de la position des institutions et des entreprises de marché (COSOB-SGBV- Algérie Clearing et éventuellement la chambre de compensation et de garantie),*

- *Incitation et alimentation du marché (privatisation par le marché boursier et appel public à l'épargne par les entreprises publiques et privées),*
- *Professionnalisation et réorganisation des intervenants du marché (IOB-teneurs de comptes conservateurs de titres),*
- *Modernisation des systèmes d'information (choix et mise en place d'un système informatique global, intégré et compatible de négociation, de compensation et de règlement-livraison),*
- *Rétablissement de l'image du marché (siège social fonctionnel et moderne pour abriter les institutions de marché, communication en direction des émetteurs de valeurs mobilières et du grand public).*

Le dernier intervenant, Monsieur XAVIER LEROY a axé son intervention sur les principales conditions nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement établi par la place. Reconnaissant que le plan est très complexe car touchant à cinq grands chantiers et impliquant une multitude de tâches et concernant de très nombreux intervenants, il suggère par conséquent une planification stricte et une très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la place.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'abord, selon l'expert consultant, d'approuver le « document-projet » préparatoire en particulier ses volets relatifs à sa planification, son pilotage, son budget ainsi que ses volets liés à la mise en œuvre des financements, l'appel d'offres pour le recrutement des experts et l'organisation de la logistique du projet ;...

Concernant la mise en œuvre proprement dite du plan défini par la place, Monsieur XAVIER LEROY a préconisé de procéder dans un premier temps à l'évaluation et la conception du schéma cible. C'est au cours de cette phase, d'une durée de 6 mois que seront faits des choix et apportés des réponses à un certain nombre de questions : quelle stratégie de privatisation par le marché boursier faut-il retenir ? Comment convaincre les entreprises privées à recourir au marché boursier pour se financer ? Comment créer les conditions de création et de développement de la gestion d'actifs ? Comment et qui doit gérer le risque de marché ? Quelle stratégie, quelles activités, quels investissements... pour les IOB ? Quels systèmes informatiques choisir ? Quelles incitations mettre en œuvre pour susciter l'intérêt et la confiance dans la bourse ?

La phase de mise en œuvre du schéma cible d'une durée de 18 mois ne débutera qu'à l'issue de la première phase, du projet. Elle verra la mise en place des nouveaux textes juridiques et réglementaires, les nouvelles procédures de marché, les nouveaux systèmes, les nouvelles organisations au sein des différents établissements, etc...

L'intégralité de la réforme introduite par le plan défini par la place sera activée suite aux premières introductions en bourse des entreprises, à la mise en œuvre du plan de développement de l'actionnariat populaire, la mise en place des mécanismes des tirés à soutenir la liquidité des titres, la création (et la mise en fonctionnement) d'une chambre de compensation et de garantie, les gains pour les intervenants du marché provenant des activités nouvelles, etc...

Le dernier point abordé par XAVIER LEROY a porté sur le pilotage institutionnel et opérationnel du projet. Compte tenu de la nature même du projet, des acteurs concernés, de l'importance des décisions à prendre et de leurs impacts, l'expert consultant recommande à ce que son pilotage institutionnel soit placé sous la responsabilité du gouvernement, sans quoi il ne pourra pas aboutir. Deux instances de pilotage ont été proposées : un comité interministériel et un comité de pilotage du projet auxquels s'ajoutent un comité de coordination du projet assisté par un comité technique « réglementation et juridique » et un comité technique « informatique », une unité de gestion du projet ainsi que douze (12) groupes de travail.

L'expert conclut en soulignant que la planification et le dispositif de pilotage du projet sont lourds du fait que ce dernier intègre plusieurs niveaux de réforme, différents niveaux de responsabilité ; c'est pourquoi prévient-il des risques de conflits peuvent apparaître entre les différents centres de responsabilités, les intérêts des acteurs peuvent être divergents et que les investissements requis pour le projet ne sont pas nécessairement rapidement rentables.

Les débats qui ont suivi les interventions du Président de la COSOB et l'expert consultant ont permis notamment de préciser les points suivants :

Le président de la Commission a rappelé l'importance et l'interdépendance des Cinq Chantiers proposés dans ce plan. Il y a lieu de les engager simultanément et d'une manière coordonnée.

Concernant le rôle des Banques déjà agréées par la COSOB en qualité d'IOB, l'expérience a montré qu'elles n'ont pas développé les métiers titres et marché dont a fortement besoin la Bourse d'Alger.

Il a été recommandé d'engager une réflexion en vue de développer ces métiers à forte valeur ajoutée (corporate finance, asset management , gestion collective , négociation pour compte , ...) en partenariat avec des professionnels internationaux reconnus.

S'agissant des investissements étrangers dans le secteur, le président de la COSOB a rappelé les dispositions en la matière et a insisté sur son apport positif dans la dynamisation du marché. À ce sujet, il a rappelé que les conditions d'intervention et de participation des investisseurs étrangers font partie des axes de réflexion inscrits dans le plan de développement du marché.

Le développement du Marché Financier doit répondre aux besoins et attentes des entreprises Algériennes notamment les groupes privés, la PME/ PMI, les entreprises privées à privatiser, l'Etat et les collectivités locales

Le Marché obligataire reste un important objectif qu'il convient de consolider autour :

- des Obligations Assimilables du Trésor dans le domaine du Pricing et de l'Animation ;*
- des obligations d'entreprises qui doivent être adossées à des garanties réelles et des actifs solides.*

Concernant le système d'information, il est certes un moyen de sécurité, d'efficacité et de transparence qui vient conforter la réforme du marché financier, mais ne constitue pas une fin en soi.